

Compte rendu du Conseil de l'UFR de physique le 17/12/13

Présents : Laurent Ménard, Marc Apfel, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Sylvain Chaty, Bruno Andreotti, Sara Ducci, Anne Anthore, Philippe Schwemling, Céline Benoit, Christophe Barrière, Agnès Maitre, François Gallet

Invités : Nadia Touazi, Francis Richard, Yannick Giraud-Héraud, Atef Asnacios, Jean Marc Di Meglio

Représentés : Antoine Kouchner par Laurent Ménard, Pascale Nouchi par Sara Ducci, Julien Browaeys par Anne Anthore

Secrétaire de séance : Anne Anthore

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1) Compte rendu 18 septembre 2013 : approuvé à l'unanimité

2) Changement de laboratoire de Martine Mouchet d'APC vers LUTH

Cette demande est justifiée pour des raisons scientifiques. **Avis favorable à l'unanimité**

3) Bibliothèque :

F. Gallet et C. Benoit font état du résultat de la négociation Couperin (négociation au niveau national entre universités et éditeurs). L'APS demande une augmentation moyenne du prix des abonnements de 8 à 12 % au niveau national et de 49% pour Paris Diderot. Ce calcul a été fait à partir du nombre de téléchargements réalisés les années précédentes. En ce qui concerne AIP, une augmentation de 13% avait été envisagée mais a été ramenée à une augmentation raisonnable de « seulement » 5% après reprise des négociations. 70% des établissements ont refusé de se réabonner à APS. F. Gallet mentionne qu'il est possible qu'au 1^{er} janvier, l'accès à APS et AIP soit coupé.

Proposition de François Gallet : rédaction d'une motion du CUFR contre les augmentations abusives de prix de l'APS et AIP.

« Le conseil de l'UFR de physique de l'université Paris-Diderot, réuni le 16 décembre 2013, s'alarme des augmentations excessives demandées par les éditeurs APS et AIP pour les réabonnements à leurs revues scientifiques (+13% pour AIP, + 8 à 12% pour APS au plan national, jusqu'à 49% pour Paris Diderot), qui s'ajoutent à celles des années précédentes. Ces augmentations ne sont pas acceptables par les établissements universitaires dans le contexte des restrictions budgétaires actuelles, et paraissent d'autant plus injustifiées qu'on s'attendrait au contraire à une baisse des coûts, du fait du passage progressif de l'édition papier à l'édition électronique, et du travail de mise en forme des articles accompli de plus en plus par les auteurs. Le conseil d'UFR soutient la démarche du consortium Couperin en vue d'une reprise rapide des négociations avec les éditeurs, et approuve la décision de surseoir aux réabonnements à ces revues tant qu'un compromis acceptable n'a pas été trouvé. »

Vote : pour à l'unanimité

Au Conseil Scientifique de l'Université Janie Philipps a fait un point sur un système de publications qui ne passerait pas par les éditeurs scientifiques. Ph. Schwemling mentionne que le CERN mène une réflexion pour ne plus publier dans des systèmes sans accès libre.

F. Gallet indique que Cyprien Gay et Guillaume Grégoire réfléchissent à un moyen de promouvoir au niveau local l'édition libre.

B. Andreotti demande à ce qu'un mail soit envoyé à l'ensemble de l'UFR avec comme recommandation pratique de ne télécharger qu'une seule fois une même publication et de la stocker sous forme numérique en local.

D'autre part F. Gallet déplore que la dotation attribuée à la bibliothèque de l'UFR pour la période 2014-2018 dans le cadre des actions structurantes ait été ramenée à seulement 5000 euros, au lieu de 25000 euros jusqu'à maintenant.

4) Permutation à la présidence du CS du CUFR entre Jean Marc Di Meglio et Yannick Giraud Heraud.

Cette proposition avait été faite à la mise en place des conseils. De plus, Yannick devient officiellement au 1^{er} janvier 2014 directeur de l'école doctorale STEPUP et ne peut pas cumuler les deux fonctions. F. Gallet exprime sa satisfaction sur le déroulement des échanges entre le CS et le CUFR et remercie Yannick pour la façon dont le travail a été mené pendant ces deux premières années.

Vote pour permutation entre JM Di Meglio (nommé président) et Yannick Giraud-Héraud (nommé vice-président) au CS : adopté à l'unanimité.

5) Délégation de Guillaume Rousseau :

Guillaume Rousseau est un maître de conférences recruté en 1996 pour travailler au LUTH avec Jacques Le Bourlot. Rapidement, il a développé des activités de services dans le domaine de la création de logiciels informatiques. Il a été réaffecté à APC pendant une période très courte fin 2005. Depuis 2009, il est en délégation auprès d'Antelink, entreprise créée avec un collègue de l'INRIA. Dans ce cadre, l'université paie son salaire mais Antelink est censée rembourser l'intégralité de son salaire, charges comprises, à l'université. De fait cet engagement n'a pas été honoré jusqu'à présent, et Antelink a une dette de 150 000 euros envers l'université (2 ans de salaire). De son côté l'UFR n'a reçu aucune compensation pendant cette période. Guillaume Rousseau demande aujourd'hui le renouvellement de sa délégation pour 2 ans. La Direction de l'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI) de Paris-Diderot a pris des informations sur la situation d'Antelink : deux brevets ont été déposés et délivrés en France. Un est étendu à l'international, l'autre est en cours d'extension. La DARI considère que la valorisation de ces brevets rend possible un retour sur investissement dans un avenir proche.

Une discussion s'engage : la décision est difficile à prendre en l'absence de CV et avec une information très floue sur les perspectives d'Antelink. Le conseil scientifique de l'Université a voté

pour un renouvellement de la délégation à titre probatoire pour un an seulement, sous réserve de l'approbation du CUFR.

F. Gallet soumet la proposition de résolution suivante :

« Lors de sa réunion du 16 décembre 2013, le conseil de l'UFR de physique a examiné la demande de renouvellement de délégation déposée par M. Guillaume Rousseau, pour continuer ses activités dans la société Antelink. Le conseil d'UFR considère qu'il ne dispose pas de suffisamment d'éléments pour rendre un avis étayé. Au cours de la discussion, des réserves ont été émises sur la concrétisation espérée du retour sur investissement pour l'université, et sur la capacité de la société Antelink à honorer ses engagements financiers concernant le remboursement du salaire de M. Rousseau. Malgré ces réserves le conseil d'UFR ne s'opposera pas au renouvellement - pour un an - de la délégation de Guillaume Rousseau, si telle est la décision prise par l'Université, mais il demande que cette délégation - qui dure depuis maintenant cinq ans - soit compensée par l'ouverture d'un poste de maître de conférences, ou au minimum par le versement d'une compensation en heures complémentaires. »

Vote : 14 pour, 0 contre, 2 abstentions

6) Comités de sélection :

Il y a 3 comités à créer pour les concours du printemps 2014.

MCF LPNHE "Physique des particules sur accélérateur", section 29. Le GET 2 infinis a proposé un comité de sélection validé par le CS du vendredi 13 décembre : 8 internes et 8 externes et deux noms en plus en cas de désistement. La recommandation du CUFR a été suivie de ne pas proposer plus de 4 personnes du laboratoire d'accueil, ainsi que celle de l'université d'avoir au minimum une représentation de 40 % d'un même sexe. Cette dernière recommandation sera contraignante à partir de l'année prochaine

Vote : Unanimité POUR. (voir proposition de composition en annexe).

Prof. article 46.3 UFR : "Astrophysique ou Physique des particules ou Physique de la matière condensée", sections 28 et 29. Les GETs ne se sont pas réunis car il aurait fallu rassembler 60 personnes. Le comité de sélection a été proposé par Jean-Marc Di Meglio, Yannick Giraud Héraud et François Gallet, discuté puis validé par le CS. Le périmètre est de 7 internes et 9 externes car les avis externes sont importants pour un tel poste. J. Browaeys demande pourquoi le poste est restreint sur uniquement 2 sections du CNU. F. Gallet répond que le CS a regardé le vivier de candidats internes : leurs thématiques sont soit dans la 28 ou dans la 29, une ou deux personnes seulement sont rattachées en 34 mais leurs thématiques sont proches de la 29. Le nombre de sections a été restreint car les sections CNU ont un droit de regard sur le recrutement à un poste 46.3 après le concours : elles peuvent annuler ou changer le classement donc le choix a été fait de limiter le nombre de sections ayant ce pouvoir. Ceci ne limite pas le nombre de candidats. Rien qu'en interne à l'UFR, il y a potentiellement une dizaine de candidats (3 ou 4 dans le domaine "2 infinis", 2 ou 3 en "nano-quantique", 5 ou 6 en "macro-vivo").

Vote : Unanimité POUR. (voir proposition de composition en annexe).

Prof Didactique des disciplines scientifiques, UFRs Maths, Physique et Chimie, sections 26, 28, 31 et 70 . La proposition de comité de sélection a été élaborée conjointement par A. Kuzniac pour les maths,

C. Constantin pour la chimie et F. Gallet pour physique. Elle est de 6 internes et 7 externes : comme dans le vivier il y a peu de candidats chimistes et essentiellement des candidats mathématiciens et physiciens, la composition est de 5 mathématiciens, 5 physiciens et 3 chimistes. Il y a en tout 13 + 1 personnes, dont 2 professeurs de chaque UFR en interne (incluant les 3 directeurs d'UFR) et des didacticiens ou spécialistes de chaque discipline en externe, car le souhait est de recruter non pas un didacticien pur, mais une personne ancrée fortement dans sa discipline et capable de s'insérer dans l'enseignement général des UFRs. Il a été difficile de trouver des femmes et la recommandation de l'université d'avoir au minimum une représentation de 40 % d'un même sexe n'est pas respectée.

Vote : 1 contre, 15 pour, 0 abstention. (voir proposition de composition en annexe).

7) Discussion nouveau département STU

Invités présents : Loic Auvray (MSC), Carlo Sirtori (MPQ), Giuseppe Leo (EIDD), Sylvie Hénon (Master), Pierre Binetruy (APC), Edouard Kaminski (IPGP et UFR STEP), Reynald Pain (LPNHE), Isabelle Grenier (AIM), Piercarlo Bonifacio (GEPI), Pierre Drossart (LESIA), Stéphane Mazevet (LUTH)

Contexte : le projet de département STU consisterait à fusionner dans un département unique l'UFR STEP (Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes), l'IPGP (qui garderait l'autonomie associée à son statut), et plusieurs laboratoires actuellement rattachés à l'UFR de Physique, à savoir APC, AIM, LPNHE, et possiblement certaines équipes des labos de l'Observatoire. Les enseignants chercheurs de ces laboratoires quitteraient donc l'UFR de Physique pour intégrer cette nouvelle structure.

François Gallet fait l'historique des discussions passées, mentionnant en particulier le montage de l'Idex, lors duquel la présidence avait manifesté le besoin d'afficher des projets phares, et avait poussé à l'époque pour un rapprochement APC/IPGP/AIM. Actuellement, le projet revient sur le devant de la scène à l'initiative des trois labos, ce retour n'étant évidemment pas découplé de la construction d'un ensemble universitaire autour de SPC.

Edouard Kaminski, directeur de l'UFR STEP, en tant qu'un des porteurs du projet, met sur la table un certain nombre de pistes de réflexion :

- Le cadre général est l'autonomie des universités, le PRES ou la Communauté Universitaire d'Etablissements qui sera issue du PRES. Cette entité, en tant que grand opérateur de recherche, doit définir des axes stratégiques de développement, ainsi que sa politique de formation. Elaborer une politique veut dire aussi la piloter, et ce pilotage fort doit se faire par l'intermédiaire des labos dont elle est tutelle. Selon leur niveau d'association (tutelle principale ou secondaire), les laboratoires n'ont pas le même rôle dans le dispositif : les départements seraient resserrés autour des UMR en tutelle principale.
- Les masters de Paris-Diderot (ou du PRES / CUE...) doivent être portés par les labos de Paris-Diderot (ou du PRES / CUE...). Il y aurait une distinction nette entre les masters portés par l'établissement, qui sont le modèle préconisé, et les masters où l'on ne fait qu'intervenir sans portage.
- La proposition est de redécouper le paysage actuel des UFRs pour créer des départements scientifiques et des facultés, sur lesquels l'établissement tutelle pourrait exercer un pilotage

fort. Les départements s'appuieraient sur les UMR stratégiques pour mettre en œuvre une offre de master différenciée. Plusieurs départements pourraient se regrouper en faculté pour assurer ensemble l'enseignement de licence, à laquelle sont associés de nombreux enjeux transverses (enseignements fondamentaux maths/physiques, langues, aide à la réussite, préparation du projet personnel et professionnel, etc). On peut imaginer une licence commune STU/reste de l'UFR, les choses étant plus différenciées au niveau master.

Pierre Binétruy présente la mise en œuvre de ces principes dans la perspective de STU.

Il propose une structure matricielle, la recherche étant organisée en structures verticales (les départements scientifiques) et l'enseignement en structures horizontales (les facultés), mutualisées entre plusieurs départements. Ces structures peuvent avoir des intersections plus ou moins importantes avec l'extérieur : AIM avec le CEA, les labos de l'Observatoire avec l'Observatoire, et donc le PRES PSL, le LPNHE avec Paris-6 et le PRES Sorbonne Universités.

- Les départements recrutent les enseignants-chercheurs. Ils les affectent dans les laboratoires, les évaluent et gèrent leur carrière.
- Les facultés organisent l'enseignement et délivrent les diplômes.

Le fonctionnement de STU s'inspirerait de celui de l'ED STEPUP, avec deux sections : une section science de la terre (UMR IPG), une section physique de l'univers : UMR APC, partie de l'UMR AIM partie des 3 UMRs de l'Observatoire associées à P7, et UMR LPNHE. Le département abriterait des hôtels à projets interdisciplinaires (Univearths, campus spatial, diplôme d'université, MOOCs)

Quelle que soit la solution choisie pour la structure future de l'université, celle-ci fera partie d'un grand ensemble : fusion, CUE ou association. Les grands organismes de recherche préfèrent discuter de la répartition des moyens à cette échelle : le département STU serait l'interlocuteur pour l'INSU et l'IN2P3, le CNES et le CEA.

S'ensuit une **discussion générale** sur le projet, dont on trouvera ci-dessous les principales lignes :

F. Gallet et d'autres soulignent l'unité de la physique en tant que discipline et rappellent que l'échelle de la structuration de la physique est plutôt Île-de-France que le PRES. Le projet présenté est plus un projet de recherche qu'un projet universitaire : Pour F. Gallet, on ne peut pas dissocier la recherche de l'enseignement. Les propositions avancées portent le risque de nous couper de nos collaborations naturelles avec Orsay, P6... etc. P. Drossart (LESIA) fait part de sa crainte de voir se renforcer des frontières, alors que l'aspect réseau collaboratif est important en astrophysique.

P. Binétruy et I. Grenier récusent la menace de division des communautés : l'astrophysique et les sciences de la Terre sont très interdisciplinaires. B. Andreotti pense que le découpage STU/Physique relève plus des objets d'étude que du champ disciplinaire. Il souligne l'absurdité de la dérive vers 3 ou 4 pôles concurrents au sein de l'Île de France, au vu du nombre total d'étudiants en physique. Il plaide pour un rapprochement scientifique et pédagogique avec P6. P. David attire l'attention sur la création d'un collège doctoral de site, avec un risque à terme pour les financements de thèse en

dehors des labos de site. Y. Giraud Héraud et A. Maître affirment qu'au contraire en physique les ED sont maintenant principalement multisites.

A. Asnacios souligne la franchise de la position de E. Kaminski concernant la hiérarchie des niveaux de soutien aux laboratoires. Compte tenu du contexte actuel de difficultés budgétaires, C. Sirtori est favorable à un recentrage des moyens sur des objectifs scientifiques prioritaires portés par des labos pilotes. Il trouve aussi que la structure actuelle de l'UFR n'est pas assez souple et qu'il faudrait des adaptations et des simplifications.

Plusieurs intervenants considèrent que, derrière les arguments scientifiques mis en avant pour la création de STU, les objectifs sont d'une part de chercher à contrôler et sécuriser les sources de moyens dans un contexte difficile, et d'autre part de mettre en place des stratégies pour attirer davantage de bons étudiants vers les Sciences de la Terre et de l'Univers. Tout le monde s'accorde sur le fait que la désaffection générale des étudiants pour les sciences dures est un problème grave auquel il faut s'atteler. La question ne se pose pas de la même façon à STEP, qui a opté pour une licence sélective, et à l'UFR de physique, dont la licence se doit d'être ouverte à tous. F. Gallet est favorable à la création de filières plus attractives. Pour G. Leo, le vrai problème est celui de l'insertion professionnelle : il faut offrir des filières avec des débouchés lisibles, comme l'IUT, les licences pro ou les formations d'ingénieur. JM di Meglio pense que la création d'une faculté séparée des laboratoires aurait un effet repoussoir sur les étudiants. Cependant plusieurs s'accordent sur l'intérêt d'achever le passage au LMD en concevant véritablement la licence comme un ensemble cohérent sur 3 ans et avec des passerelles entre disciplines. Cela suppose des rapprochements et des discussions avec les autres UFR de sciences : chimie, maths, informatique, éventuellement biologie.

F. Gallet réitère sa proposition de construire un vaste ensemble UFR physique + UFR STEP avec des projets scientifiques communs. Il déplore que le projet STU apparaisse très top-down, initié et piloté seulement par les directions des laboratoires concernés, sans que la "base" soit consultée. P. Binétruy et I. Grenier répliquent que les conseils de laboratoire de APC et AIM ont été informés du projet STU et que trois groupes de travail se mettent en place : i) sur la structure et fonctionnement du département ; ii) sur le rôle et le fonctionnement de l'hôtel à projet ; iii) sur l'enseignement et en particulier sur la création éventuelle d'un master STUE

12h30 fin de la séance.